



REGLEMENT PARTICULIER du 5^{ème} RALLYE REGIONAL de l'HERAULT – GRAND ORB 11 et 12 AVRIL 2020

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME – HORAIRES – PRINCIPAUX SITES D'IMPLANTATION

Parution du règlement	Lundi 24 Février 2020
Ouverture des engagements	Lundi 24 Février 2020
Clôture des engagements	Lundi 30 Mars 2020 à minuit
Parution du road-book	Jeudi 02 Avril 2020 à 12 H 00
Dates et heures des reconnaissances	Dimanche 5 Avril 2020 de 09 H 00 à 17 H 00
Vérifications administratives	Samedi 11 Avril 2020 de 08 H 00 à 12 H 00
Vérifications techniques	Samedi 11 Avril 2020 de 09 H 00 à 14 H 00
Parc Fermé Départ & Arrivée 1 ^{ère} Etape	Samedi 11 Avril 2020 de 09 H 15 à 14 H 15
Heure de mise en parc de départ - Hérépian	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	Samedi 11 Avril 2020 à partir de 11 H 00
Briefing Direction de Course : Voitures Encadrements, Ouvreurs	Samedi 11 Avril 2020 à 13 H 15
Publication des équipages admis au départ	Samedi 11 Avril 2020 à 14 H 30 – PC Lamalou-les-Bains
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 11 Avril 2020 à 15 H 00
Départ 1 ^{er} Etape - Hérépian	Samedi 11 Avril 2020 à 15 H 00
Parcs d'Assistance	Samedi 11 Avril 2020 à 17 H 00 (20' après dernier VHC)
Arrivée 1 ^{er} Etape - Hérépian	Parc des Loisirs et autres parkings centre ville Lamalou-les-Bains
Publication des résultats 1 ^{ère} Etape	Samedi 11 Avril 2020 19 H 09
Publication des heures et ordres de départ 2 ^{ème} Etape	Samedi 11 Avril 2020 à 21 H 00
Départ 2 ^{ème} Etape - Hérépian	Samedi 11 Avril 2020 à 21 H 00
Parc de Regroupement - Hérépian	Dimanche 12 Avril 2020 à 08 H 00 (20' après dernier VHC)
Arrivée Finale, Lamalou-les-Bains	Mairie Hérépian - Place Etienne Pascal
Publication des résultats du rallye	Dimanche 12 Avril 2020 à 13 H 46
Remise des prix sur le podium :	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
	Dimanche 12 Avril 2020 Podium Arrivée Lamalou-les-Bains à
	Partir de 13 H 46

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile HERAULT organise le 5^{ème} Rallye Régional de L'HERAULT – GRAND ORB en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°60 et de Ligue Occitanie Méditerranée N° R1/2020 du 21/01/2020.

Comité d'Organisation

Président ASA Hérault	: Alain SZAFARCZYK
Organisateur Administratif & Technique	: ASA Hérault
Membres	: Comité d'organisation de l'ASA Hérault

Secrétariat du Rallye

Adresse Géographique : ASA Hérault - Le Rimbaud Bt A 577, Ave. du Professeur Louis Ravas
34080 – MONTPELLIER

Adresse Postale Obligatoire pour envoi de tous courriers : ASA Hérault - B.P. 07 – 34690 - FABREGUES

Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – www.asa-herault.com.

Permanence avant le rallye à l'ASA HERAULT : Tous les Lundi, Mercredi et Jeudi de 14 H 00 à 19 H 00 à partir du 24 Février 2020

Permanence pendant le rallye

P.C. Mairie de Lamalou – 3, Avenue Clémenceau – 34240- LAMALOU LES BAINS

Samedi 11 Avril 2020 de 14 H 00 à la fin de la 1^{ère} Etape

Dimanche 12 Avril 2020 de 07 H 00 à la fin du délai de réclamation

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs	Jacques PAOLI	2692/0805
Commissaires Sportifs membres du collège	Robert CLOS Claude MARY	6055/0804 1622-08/05
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Michèle BASCOUL	149759/0808
Observateur du comité		
Directeur de Course :	Patrick BOUTEILLER	123253/0804
Directeurs de Course Adjoints au PC	Carmen BELCHI Guillaume FAYET	8747/0804 162390/0904
Directeur de Course Stagiaire	Cédric VALENTIN	190616/08/05
Gestion du P.C.	Guy BASCOUL	149758/0808
Médecin Chef	ADAMU30	
Gestion opérationnelle des moyens de secours Dépanneuses	Jacques BOISSIER – ASSM30 VERLAGUET - SADRA SUD	
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Marc CIER Evelyne ROL	2942/0706 40773/0805
Directeur de Course Adjoint Responsable Reconnaissances	Sylvie MONTET	205244-05/08
Adjoint Direction Course Responsable Parc Fermé Hérépian et Parc Fermé Final Lamalou	Sylvie MONTET	205244-05/08
Adjoint Direction Course Responsable Parc Regroupement Hérépian	Sylvie MONTET	205244-05/08
Adjoint Direction Course Responsable Parcs Assistance Lamalou	Delphine GRAUBY Avec Patrick FILIAT	163789/0812 115657/0811
Véhicule Organisation 1	Paulette CAUVY – Gilbert DAGAND	
Véhicule B.B.R.	Franck MICALET– Jean-Luc DEVRIESE	
Véhicule Autorité	Ivan PRISTCHEPA - Bernard TREMOULET	
Véhicule Sécurité Public	Fabien PELADAN – Fabrice POLLANO	
Véhicule Promo (1)	André BOEGLI – Jérôme BLARI	
Véhicule Promo (2)	Mickaël LANCERY - Albert LANCERY	
Véhicule Info	Patrick BERGEAULT - Franck CABAS	
Véhicule 000	Patrice RASPAUD – Béatrice DUMAS	
Véhicule 00B	René LESNE – Jean-Louis NEGRE	
Véhicule 0 VHC	Lionel CALLAGE – RAYNAL Yvette	
Véhicule 00A MOD	José-Luis BORDONADO - André JOFFRE	
Véhicule 0 MOD	Rémi JOUINES – Arnaud MAHEO	
Véhicule 0 VHRS	Frédéric DUPY – Thierry CHRISTOL	
Véhicule Damier	Brice BETRANCOURT - Marc AMICO	

Chargés des relations avec les concurrents

Responsable

Sébastien ROL

44492/0511

Valérie GINIER

174698-08/05



Emilie GISPER

31683-08/08



Commissaire Technique Responsable :

Commissaires Techniques :

Cédric GINIER

28482/0805

Jean-Pierre ROLLAND

2694/0805

Christophe NATEWAJKO

43054/0806

Michel MOLINES

9502/0801

Accueil Officiels – Théâtre de Lamalou-les-Bains :
Accueil Commissaires de Route –Lamalou-les-Bains :
Responsables Engagements & Vérifications Administratives :
Responsables Hébergements/Restauration :
Responsable Matériel :
R.T.S. :
Responsable Parcours, Autorisation Passage
Road-book
Responsable Mise en place et Gestion Site Hérépian
Place Etienne Pascal – Mairie Hérépian
Responsable Balisage & Débalisage :
Responsable Mise en Place Podium et Banderoles
Coordination documents officiels :
Chargé des relations avec la presse :
Speaker Officiel
Classement informatique :
Responsable Réseau Radio :
Responsable Motards Sécurité Public :

Responsable : Michèle BASCOUL avec Evelyne ROLLAND

Responsable : Paulette CAUVY

Franck MICALET - Maryse LAUSSEL

Jean-Louis NEGRE

Gilbert DAGAND - José NORTES

Pierre GAZAN - Bernard TREMOULET

Bernard TREMOULET – Alain SZAFARCZYK

Robert CLOS – Ivan PRISTCHEPA

Philippe ASTIE avec Jérôme BONNIOL

Fabien OTALORA

Guy BONNAFOUS – Raymond RODRIGUEZ

Robert CLOS - Michèle BASCOUL

Jacques FURET

Pierre BARRE

Cédric COSTE

Didier ALIBERT - LVMC

Stéphane CHALEMONT avec René GOT Motarasa

Nombre de postes de commissaires :

ES 1/3/5

Madale

: 4 postes inter

ES 2/4/6

Plausseus

: 4 postes inter

Commissaires : 2 commissaires et 1 extincteur par poste inter

Ambulance : 1 VSAB + 1 Désincarcérateur au départ de chaque ES

1.2P. - ELIGIBILITE

Le 5^{ème} Rallye Régional de L'HERAULT compte pour :

La Coupe de France des rallyes 2020 (coef 2)

Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile 2020 des Rallyes.

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leur heure de convocation pour les vérifications administratives à partir du Vendredi 3 Avril 2020 sur le site de l'ASA (www.asa-herault.com, rubrique rallye de l'HERAULT 2020 horaires convocation) qui auront lieu le : Samedi 11 Avril 2020 de 09 H 00 à 14 H 00– Salle des Fêtes – Lamalou les Bains (Près Casino). Les vérifications techniques auront lieu Samedi 11 Avril 2020 de 09 H 15 à 14 H 15 – Avenue Charcot Face au Casino, Derrière Abris Bus. Les vérifications finales seront effectuées au Garage Verlaquet Dépannage - Plaine de la Bastide 34900 - Hérépian
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye de l'HERAULT – GRAND ORB doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée et signée, jusqu'au Lundi 30 Mars 2020 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum pour un total de 150 Moderne + VHC + VHRS.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 280 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 560 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Pour les engagements par mail la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48 heures du montant des droits d'engagements. Le chèque ne sera mis en banque qu'à la clôture des engagements.

Joindre obligatoirement les photocopies des licences et permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la première page du passeport technique.

Rappel des prescriptions générales FFSA :

Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux dits organisateurs par lettre recommandée.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye le Vendredi 3 Avril 2020.
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications, le Vendredi 10 Avril 2020.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

L'A.S.A. Hérault se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à motiver son refus.

3.2P. – EQUIPAGES

3.2.7P. Un briefing écrit du Directeur de Course sera distribué lors des vérifications administratives.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée exclusivement dans les parcs d'assistance sur les sites du Parc des Loisirs et autres Parkings Centre-ville à Lamalou-les-Bains. La vitesse y est limitée à 30km/h. Pour des raisons de superficie de parcs, les remorques sont

strictement interdites dans l'enceinte des parcs d'assistance. Le parking remorque est situé zone de l'ancienne gare, Avenue de la Gare à Lamalou-les-Bains.

Le Samedi 11 Avril 2020, après midi à partir de 13 H, et le Dimanche 12 Avril 2020 (toute la journée), les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès et de stationnement dans l'enceinte des parcs d'assistance dans l'enceinte des parcs d'assistance.

REMARQUE IMPORTANTE :

Conformément à l'arrêté municipal, aucune personne physique ne sera autorisée à séjourner dans l'enceinte des Parcs d'Assistance durant les nuits du Vendredi 10 Avril 2020 au Samedi 11 Avril 2020 et du Samedi 11 Avril 2020 au Dimanche 12 Avril 2020. Ces parcs seront gardés durant la nuit du Samedi par des maîtres chiens.

4.3.2.3P. - PROPRETE DE VOTRE STAND ET SECURITE (Rappel Règlement standard des rallyes FFSA)

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

-Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

-Il est précisé que le piquetage est interdit

-Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.

-Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité des 2 parcs d'assistance).

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure. La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye.

4.6.1P. - IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye régional de l'HERAULT – GRAND ORB représente un parcours de 200.08 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.9 Km.

Les épreuves spéciales (E.S.) sont au nombre de 2 :

Madale	1-3-5	: 6.0 Km
Plausseous	2-4-6	: 7.3 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu sur deux jours :

Dimanche 5 Avril 2020 de 09 H 00 à 17 H 00 et le Samedi 11 Avril 2020 de 08 H 00 à 12 H 00.

Les road-book sont à télécharger sur le site de l'ASA Hérault (www.asa-herault.com rubrique 5^{ème} Rallye de l'HERAULT GRAND ORB 2020 road-book) Jeudi 02 Avril 2020 à 12 H 00.

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation). Ils devront également inscrire leur choix du jour de reconnaissances.

Avant le début de la session de reconnaissances qu'ils auront choisie, les concurrents devront **obligatoirement** venir récupérer deux adhésifs fluo portant leur n° de reconnaissance et un carnet de contrôle de passage dans les E.S. (**3 passages maximum**) à la Brasserie Le Diamantina, rue Charcot à Lamalou Les Bains. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les parties en Haut à droite du pare-brises avant et de la vitre arrière.

Pendant toute la durée des reconnaissances les équipages devront strictement respecter le code de la route

RESPECTEZ LES RIVERAINS – L'AVENIR DES RALLYES EN DEPEND

Rappel Art.6.4.1 du règlement standard des rallyes

Pendant toute la durée du Rallye, en dehors des E.S., les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France.

6.3P. - AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel est situé au P.C. du Rallye Salle du Conseil - Mairie de Lamalou-les-Bains. Un 2^{ème} tableau d'affichage sera disposé devant la Mairie d'Hérépian au niveau du Parc de regroupement/Parc Fermé.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble jaune
- Chef de poste : Chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes seront distribuées aux

-3 premiers du scratch

-3 premiers de la ligue Occitanie Méditerranée

-3 premiers de chaque classe si + de 9 partants par classe – 2 premiers de chaque classe si 4 à 8 partants et au 1^{er} de chaque classe si 1 à 3 partants

-1^{er} équipage féminin

Les coupes ne sont pas cumulables.

**Un tirage au sort parmi les concurrents classés fera gagner un engagement (*) au 62^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES
29- 31 OCTOBRE 2020 (non cessible ni échangeable, ni reportable).**

(*) Hors module de géo-localisation

La remise des prix se déroulera sur le podium au niveau de la Rue Charcot – Lamalou les Bains avant de rejoindre le Parc Fermé d'Arrivée Finale situé autour des Halles.